

Les prêts immobiliers modulables

Vivez avec sérénité les changements de la vie

LES PRÊTS IMMOBILIERS MODULABLES, C'EST QUOI ?

Ce sont des prêts immobiliers dont vous pourrez adapter la durée et donc les mensualités à vos besoins.

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- Avec le prêt immobilier modulable, vous financez votre résidence en toute sérénité
- Les échéances s'adaptent aux changements de votre vie, à la hausse comme à la baisse

QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES CARACTÉRISTIQUES ?

- **Nature** : Acquisition d'une résidence principale, secondaire, avec ou sans travaux, destinée à l'occupation personnelle ou à la location à tiers : bien neuf ou ancien, construction d'une maison individuelle, V.E.F.A. (vente en l'état futur d'achèvement)
- **Durée du prêt** :
 - Maximale : 180 mois pour le "modulable 15" - Minimum 11 000€
 - Maximale : 300 mois pour le "modulable 25"Remboursement par échéances constantes entre chaque modulation.
- **Le "modulable 15"** permet 5 modulations pendant la vie du prêt :
 - 1^{ère} modulation : à compter de la 24^{ème} échéance
 - Variation des échéances : 30 % à la hausse ou à la baisse avec un allongement de durée limitée à 5 ans
- **Le "modulable 25"** permet un nombre de modulation illimité, après 1 an d'amortissement et à date anniversaire du prêt
 - **Hausse des échéances**, donc réduction de la durée du prêt : possible jusqu'à 50 % de l'échéance initiale soit dans la limite d'une diminution de durée du prêt n'excédant pas 5 ans
 - **Baisse des échéances**, à concurrence de l'échéance initiale. En aucun cas, la baisse de l'échéance ne peut entraîner un allongement au-delà de la durée initiale
- **Frais de modulation** :
 - Réduits sur le prêt modulable 15
 - Gratuits sur le modulable 25

un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.